

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Mai 2021

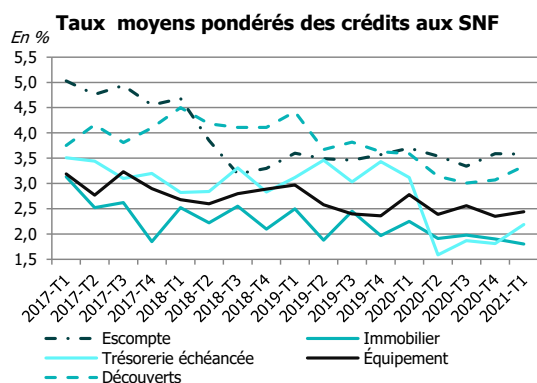
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021

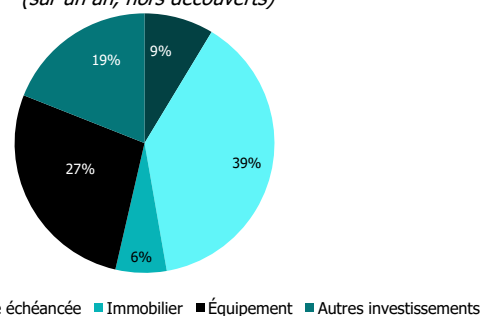
REMONTÉE DES TAUX MOYENS DES CREDITS AUX ENTREPRISES

- Au 1^{er} trimestre 2021, le taux moyen des nouveaux crédits de **trésorerie échéancée** est en hausse (+38 points de base), tout en restant relativement faible en comparaison de la période pré-covid (2,19 % contre 3,12 % au 1^{er} trimestre 2020). En effet, l'octroi massif de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) ¹, à des conditions de taux plus avantageuses, avait fait chuter le taux moyen de cette catégorie de crédit au 2^e trimestre 2020. Il reste par ailleurs bien supérieur au taux polynésien (1,44 %), géographie dans laquelle le recours au PGE est plus conséquent.
- Les taux moyens des **crédits d'équipement** et des **découverts** sont également en progression (respectivement +9 et +27 pb) et supérieurs aux taux polynésiens.
- En revanche, le taux moyen des **crédits immobiliers** enregistre un deuxième trimestre consécutif de recul (-10 pb après -8 pb au trimestre précédent). Il s'établit à 1,80 %, soit son plus bas niveau historique et légèrement en dessous du taux moyen polynésien (1,87 %).

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)

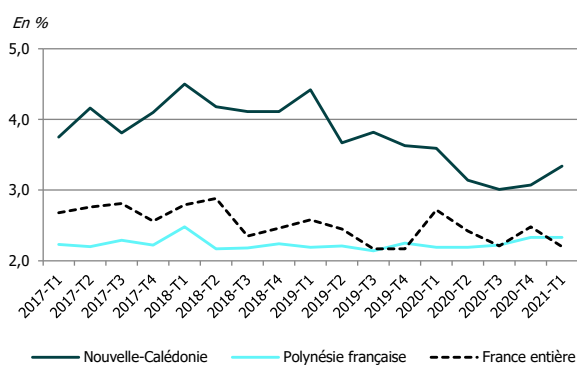


Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T1 2021		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2020		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	3,34	2,20	3,07	2,48	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,19	1,48	1,81	1,36	56	23	50	54	3,50	1,50
Équipement	2,44	1,20	2,35	1,20	112	119	63	82	2,75	1,00
Immobilier	1,80	1,26	1,90	1,31	225	200	100	93	-	-

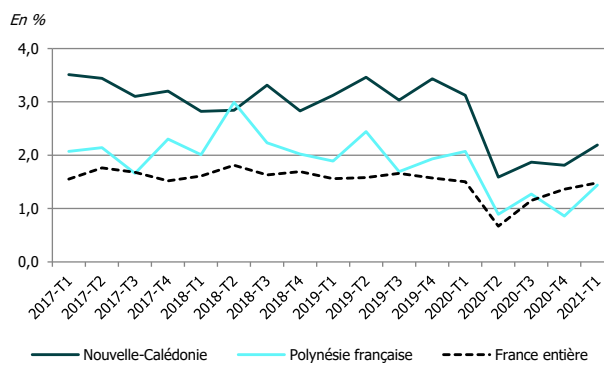
¹ Les PGE sont des prêts de trésorerie garantis par l'état (de 70 % à 90 %) destinés à soutenir la trésorerie des entreprises impactés par la crise de la Covid-19. Ces prêts comportent un différé d'amortissement d'un an et sont accordés à un taux de 0,75 % pour la première année.

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

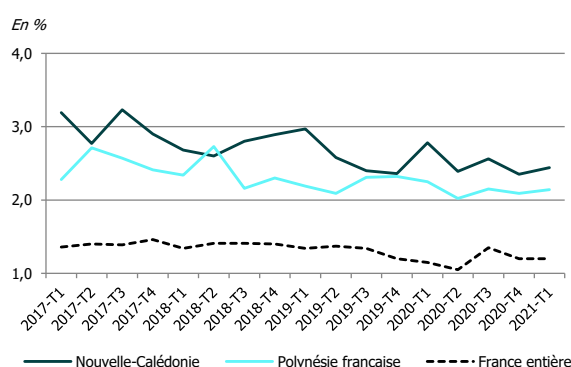
Découverts



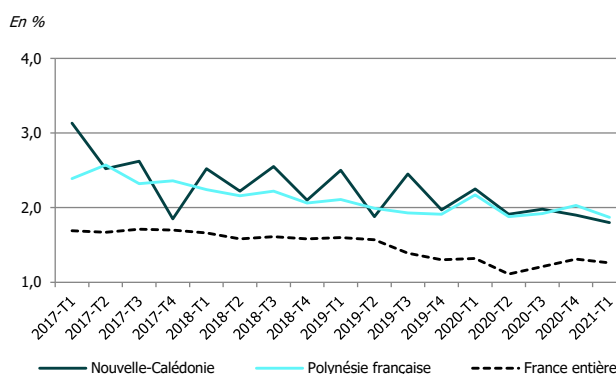
Trésorerie échancée



Équipement



Immobilier



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 4 300 déclarations pour le 1^{er} trimestre 2021.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.